

A fin septembre 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 13,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 7,9 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 1.014 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 7,2 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.765 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 7,9 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin septembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (7,9 MMDH) et des années antérieures ont été de 53,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2022	Prévisions 2023	Septembre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	31 218	47 801	34 965	73%	12,0%
1.1- Recettes fiscales :	25 439	39 533	28 532	72%	12,2%
<i>Impôts directs</i>	9 687	22 938	12 954	56%	33,7%
<i>Impôts indirects</i>	15 752	16 595	15 578	94%	-1,1%
1.2- Recettes non fiscales :	5 779	8 268	6 433	78%	11,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	703	830	595	72%	-15,4%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	795	1 590	843	53%	6,0%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 698	3 103	3 337	108%	23,7%
<i>Autres recettes</i>	1 583	2 745	1 658	60%	4,7%
2- DEPENSES ORDINAIRES	18 136	33 264	18 442	55%	1,7%
2.1- Biens et services :	17 219	32 204	17 545	54%	1,9%
<i>Personnel</i>	8 832	13 497	8 739	65%	-1,1%
<i>Autres biens et services</i>	8 387	18 707	8 806	47%	5,0%
2.2-Intérêts de la dette	917	1 060	897	85%	-2,2%
3- SOLDE ORDINAIRE	13 082	14 537	16 523		
4- INVESTISSEMENT²	7 688	45 831	9 668	21%	25,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 765	-3 521	1 014		
7- EXCEDENT³	7 159	-34 839	7 869		
8- FINANCEMENT² :	-7 159	34 839	-7 869		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 617	2	1 561		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 837	-2 435	-1 952		
<i>Variation de l'excédent</i>	-6 939	37 272	-7 478		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2022	Prévisions 2023	Septembre 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	25 439	39 533	28 532	72%	12,2%
IMPÔTS DIRECTS	9 687	22 938	12 954	56%	33,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 434	8 768	3 515	40%	2,4%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 797	7 495	3 139	42%	12,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	315	909	336	37%	6,7%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 339	2 325	1 492	64%	11,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	969	1 761	2 602	148%	168,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	833	1 680	1 870	111%	124,5%
IMPÔTS INDIRECTS	15 752	16 595	15 578	94%	-1,1%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 560	12 828	13 229	103%	-2,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	361	450	320	71%	-11,4%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	510	964	577	60%	13,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	165	258	165	64%	0,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	118	501	183	37%	55,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	141	180	135	75%	-4,3%
<i>Taxe de séjour</i>	84	347	182	52%	116,7%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	225	234	240	103%	6,7%
<i>Autres impôts indirects</i>	588	833	547	66%	-7,0%
RECETTES NON FISCALES	5 779	8 268	6 433	78%	11,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	703	830	595	72%	-15,4%
<i>Redevance OTDP communal</i>	795	1 590	843	53%	6,0%
<i>Fonds de concours</i>	716	286	974	341%	36,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	469	1 051	518	49%	10,4%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	425	306	417	136%	-1,9%
<i>Subventions</i>	1 982	2 817	2 363	84%	19,2%
<i>Recettes diverses</i>	689	1 388	723	52%	4,9%
TOTAL DES RECETTES	31 218	47 801	34 965	73%	12,0%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 505	2 340	24 120	34 965
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	460	255	5 902	6 617
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	322	191	3 165	3 678
<i>Produits des services</i>	0	2	848	850
<i>Produits des biens</i>	138	62	1 889	2 089
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	175	0	6 815	6 990
Taxe de services communaux	175	0	3 340	3 515
Taxe professionnelle	0	0	3 139	3 139
Taxe d'habitation	0	0	336	336
1.3- Ressources transférées :	7 870	2 085	11 403	21 358
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	99	1 988	11 142	13 229
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	4 472	0	0	4 472
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	320	0	0	320
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 979	97	261	3 337
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 548	1 182	15 712	18 442
2.1- Biens et services :	1 160	1 144	15 241	17 545
<i>Personnel</i>	171	834	7 734	8 739
<i>Autres biens et services</i>	989	310	7 507	8 806
2.2-Intérêts de la dette	388	38	471	897
3- SOLDE ORDINAIRE	6 957	1 158	8 408	16 523
4- INVESTISSEMENT	6 250	967	2 451	9 668
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2	141	871	1 014
7- EXCEDENT	709	332	6 828	7 869
8- FINANCEMENT :	-709	-332	-6 828	-7 869
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 264	148	149	1 561
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-594	-86	-1 272	-1 952
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 379	-394	-5 705	-7 478

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin septembre 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 12% et des dépenses ordinaires de 1,7%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.014 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 7,9 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 35 MMDH en augmentation de 12% par rapport à fin septembre 2022. Ceci s'explique par la hausse de 15,9% des recettes transférées, de 6,8% des recettes gérées par l'Etat et de 5,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	18 421	19 822	21 358	15,9%
Gérées par l'Etat	6 546	17 172	6 990	6,8%
Gérées par les collectivités	6 251	10 807	6 617	5,9%
TOTAL	31 218	47 801	34 965	12,0%

1.1-RECETTES FISCALES

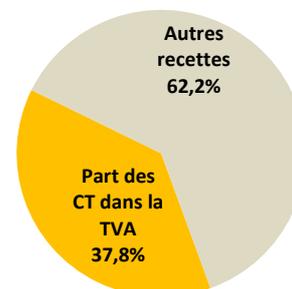
Les recettes fiscales ont atteint 28,5 MMDH, en augmentation de 12,2% par rapport à leur niveau à fin septembre 2022, suite à la hausse de 33,7% des impôts directs et à la baisse de 1,1% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 21,4 MMDH à fin septembre 2023 contre 18,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 15,9%. Ceci résulte de l'augmentation de 148,2% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+2.670 MDH), de 19,2% des subventions (+381 MDH) et de 36% des fonds de concours (+258 MDH), conjuguée à la diminution de 2,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-331 MDH) et de 11,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-41 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 37,8% de leur part dans le produit de la TVA.

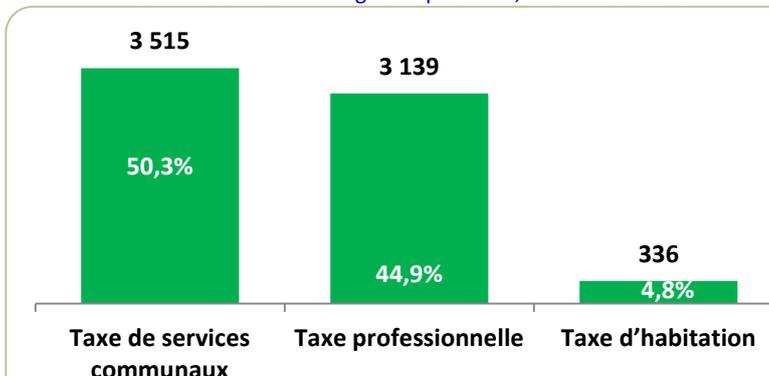
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin septembre 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.990 MDH contre 6.546 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 6,8%, provenant de la hausse de 12,2% de la taxe professionnelle (+342 MDH), de 2,4% de la taxe de services communaux (+81 MDH) et de 6,7% de la taxe d'habitation (+21 MDH).

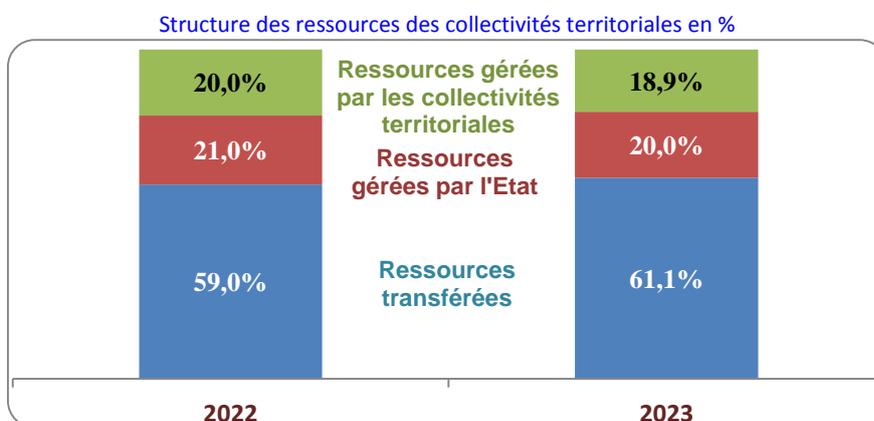
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6.617 MDH à fin septembre 2023 contre 6.251 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 5,9%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.492 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (843 MDH), des recettes domaniales (595 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (577 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin septembre 2022 et fin septembre 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



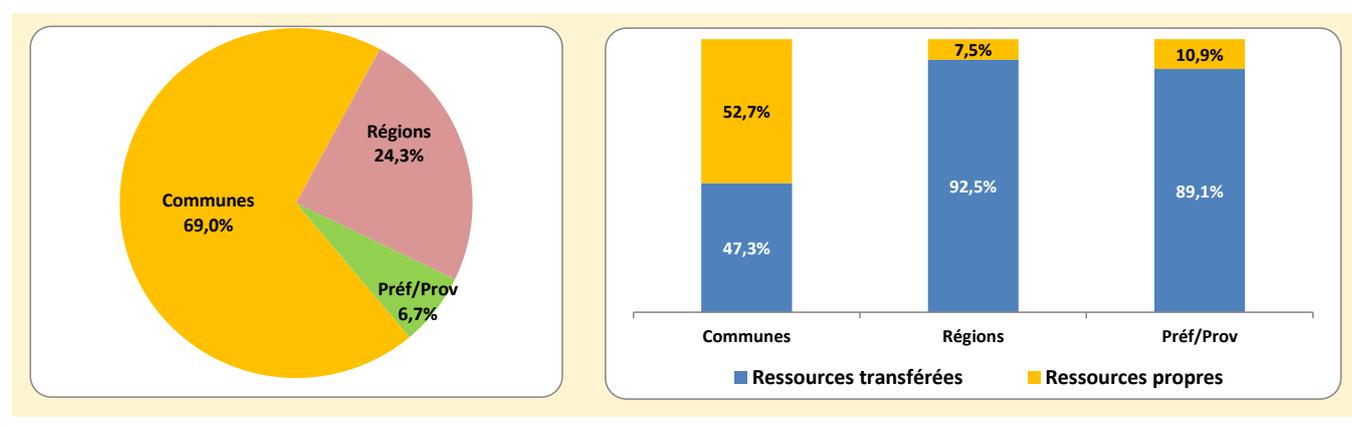
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,4 MMDH, en hausse de 11,3% par rapport à leur niveau à fin septembre 2022, en raison principalement de la hausse de 19,2% des subventions (+381 MDH), de 36% des fonds de concours (+258 MDH), conjuguée à la baisse de 15,4% des recettes domaniales (-108 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 24,1 MMDH et représentent 69% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin septembre 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 47,3% des recettes des communes contre 89,1% pour les préfetures et provinces et 92,5% pour les régions.

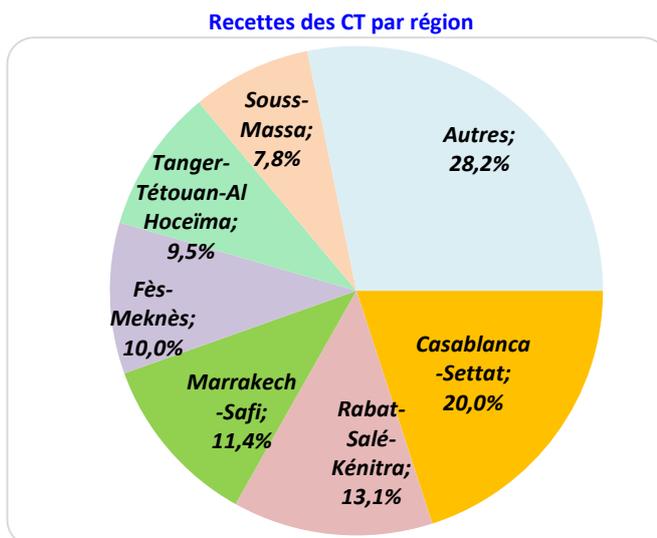


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 71,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.997 MDH) représentent 20% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,1% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,4%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 722	3 086	2 189	6 997
Rabat-Salé-Kénitra	856	1 228	2 511	4 595
Marrakech-Safi	887	653	2 435	3 975
Fès-Meknès	585	422	2 482	3 489
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	759	620	1 933	3 313
Souss-Massa	548	445	1 747	2 739
L'oriental	393	255	1 999	2 647
Béni Mellal-Khénifra	338	199	1 725	2 263
Drâa-Tafilalet	179	63	1 444	1 686
Laâyoune-Sakia El Hamra	183	0	1 261	1 444
Guelmim-Oued Noun	78	18	867	962
Dakhla-Oued Ed Dahab	90	0	766	856
TOTAL	6 617	6 990	21 358	34 965

2- DEPENSES

A fin septembre 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 30,1 MMDH, en hausse de 8,7% par rapport à leur niveau à fin septembre 2022. Elles se composent à hauteur de 61,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin septembre 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 18,4 MMDH, soit une augmentation de 1,7% en raison de la hausse de 5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 1,1% des dépenses de personnel et de 2,2% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	8 832	13 497	8 739	65%	-1,1%
Autres biens et services	8 387	18 707	8 806	47%	5,0%
Intérêts dette	917	1 060	897	85%	-2,2%
TOTAL	18 136	33 264	18 442	55%	1,7%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin septembre 2023 ont atteint 8.739 MDH contre 8.832 MDH à fin septembre 2022, soit une baisse de 1,1% (-93 MDH). Les salaires représentent 47,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 66,1% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 8.806 MDH à fin septembre 2023 contre 8.387 MDH un an auparavant, en hausse de 5%. Elles sont constituées pour 57,3% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 897 MDH à fin septembre 2023 contre 917 MDH un an auparavant, en baisse de 2,2%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 16,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 13,1 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9,7 MMDH à fin septembre 2023 contre 7,7 MMDH à fin septembre 2022, soit une augmentation de 25,8% (+1.980 MDH).

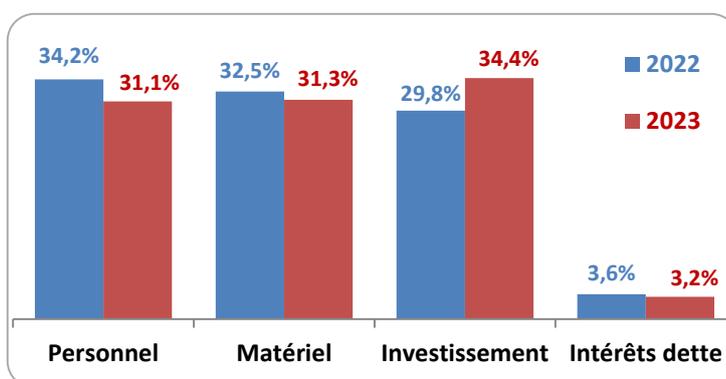
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.748 MDH) et des émissions au titre des programmes nationaux (+399 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (3.082 MDH contre 1.412 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 570	12 087	1 534	13%	-2,3%
Projets intégrés ⁶	1 492	9 009	1 174	13%	-21,3%
Acquisitions immobilières	486	7 245	571	8%	17,5%
Acquisitions mobilières ⁷	329	2 015	431	21%	31,0%
Programmes nationaux ⁸	2 314	8 861	2 713	31%	17,2%
Subventions	1 497	6 614	3 245	49%	116,8%
TOTAL	7 688	45 831	9 668	21%	25,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin septembre 2022 et fin septembre 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

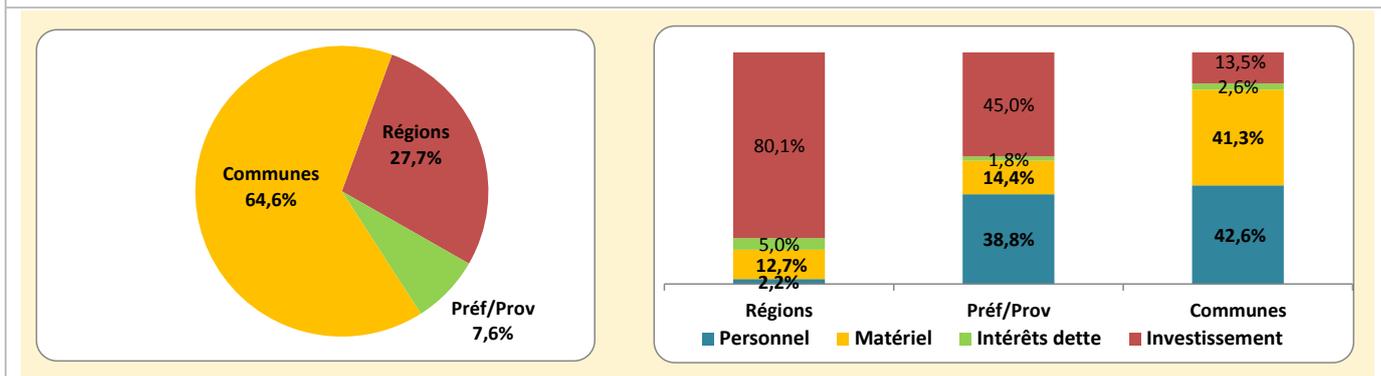
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 18,2 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 64,6% à fin septembre 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin septembre 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (42,6%) et des préfectures et provinces (38,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 80,1% des dépenses d'investissement, de 12,7% des dépenses de matériel, de 5% des charges en intérêts de la dette, et de 2,2% des dépenses de personnel.

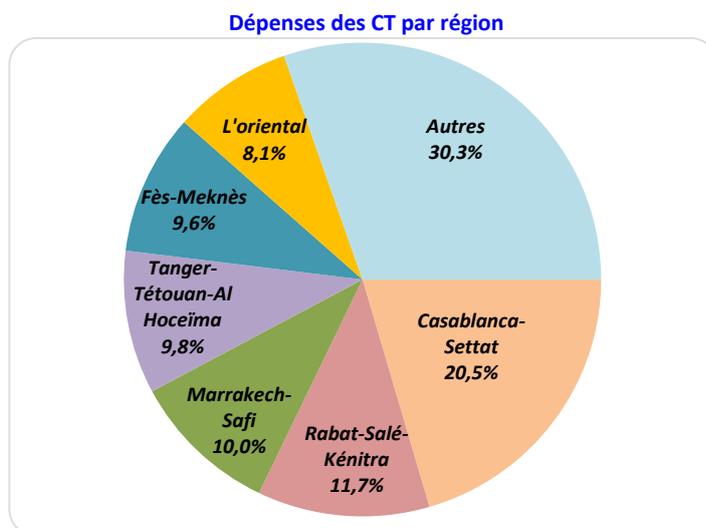


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.755 MDH) représentent 20,5% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 686	1 969	199	1 901	5 755
Rabat-Salé-Kénitra	1 183	1 220	91	785	3 279
Marrakech-Safi	957	1 039	40	786	2 822
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	793	1 097	68	790	2 748
Fès-Meknès	1 015	1 010	78	599	2 702
L'oriental	801	582	80	815	2 278
Souss-Massa	636	491	107	995	2 229
Drâa-Tafilalet	352	234	22	1 315	1 923
Béni Mellal-Khénifra	585	425	65	723	1 798
Laâyoune-Sakia El Hamra	418	433	84	359	1 294
Guelmim-Oued Noun	209	156	9	378	752
Dakhla-Oued Ed Dahab	104	150	54	222	530
TOTAL	8 739	8 806	897	9 668	28 110

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin septembre 2023 un solde nul et un solde positif de 1.014 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 1.765 MDH pour les comptes spéciaux à fin septembre 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 7,9 MMDH à fin septembre 2023 contre un excédent global de 7,2 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin septembre 2023, soit 7,9 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.561 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.952 MDH et la reconstitution des excédents pour 7,5 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin septembre 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 53,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (7,9 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,4% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin septembre 2023

